

### Article 1 - Dispositions légales

ACADEMIE DE DANSE est le nom commercial d'une école de danse privée dirigée par Dominique JACQUEMIN destinée aux amateurs et aux futurs professionnels, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur.

Les tarifs des cours collectifs amateurs, Cycle pré professionnel et cours particuliers sont établis annuellement.

Ils sont affichés dans le vestibule d'entrée à la date officielle de reprise des cours, et ainsi consultables par tous.

### Article 2 - Inscription à L'Académie de Danse

Les cours sont dispensés sur 32 ou 33 semaines de septembre à juin hors vacances scolaires de l'académie de Lille. Afin de valider l'inscription, Nous demandons les pièces suivantes :

1. la fiche d'inscription remplie, datée et signée par l'élève (s'il est majeur) ou son représentant légal (s'il est mineur)
2. Le versement du montant des cours.

### Article 3 - Versement du montant des cours

Tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription. Tous les règlements par chèque doivent être rédigés à l'ordre de L'académie de Danse Jacquemin.

Pour les cours collectifs, L'académie propose 3 formules :

1. Le "cours" pour les cours à l'unité non remboursable.
2. Le "forfait trimestre" valable 3 mois ; tout trimestre commencé est dû et non remboursable.
3. Les cours au "forfait annuel" : Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Toutefois dans certains cas (maladie, classe de découvertes scolaires ) en fonction des possibilités et en accord avec le professeur, elles pourront être rattrapées. Un avoir ou un remboursement partiel des cours pourra être envisagé dans les 2 cas suivants : Déménagement (avec certificat de l'employeur) raison de santé interdisant la pratique de la danse pour une durée de plus de 6 mois (sur certificat médical).
4. En cas de fermeture administrative de nos locaux pour raison de pandémie les cours se feront aux horaires habituels sur un support informatique à distance ; Ils ne seront pas éligibles à un quelconque remboursement de la part de l'Académie.

Pour vous permettre d'équilibrer votre budget, l'Académie offre 2 solutions de paiement :

1. Le paiement intégral du forfait lors de l'inscription par chèque ou carte bancaire (via le site internet de l'académie)
2. Le paiement en établissant plusieurs chèques rédigés à a même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon un échéancier personnalisé lors de l'inscription de l'élève.

Pour le Cursus formation professionnelle, la somme de 800 euros devra être versée dès la notification de l'admission de l'élève. Cette somme ne sera pas remboursée même en cas de désistement de l'élève à la rentrée scolaire, le solde à la rentrée scolaire (échéancier possible en accord avec la direction). La présence à tous les cours prévus est obligatoire, toute absence devra être justifiée. Un trop grand nombre d'absences pourra être un motif de renvoi de l'élève.

Pour les cours particuliers : Le paiement doit être effectué à chaque cours. Les cours non annulés au moins 48h à l'avance restent dus

### Article 4 - Tenues

Les élèves doivent avoir une tenue correcte spécifique à la danse, pour les filles en classique chignon et chaussons de demi-pointes roses, en jazz cheveux et mèches attachés, pantalon souple t-shirt chausson de jazz noir ou pied nu selon l'avis du professeur, en contemporain tenue près du corps pieds nus et cheveux attachés.

### Article 5 - Spectacles

Un spectacle au théâtre Sébastopol est prévu tous le 2 ans en Juin (années paires); les élèves ne souhaitant pas y participer sont priés de le préciser lors de l'inscription ou au plus tard début Janvier.

Le prix des places est affiché un mois à l'avance les billets sont à retirer au théâtre ou sur le site internet du théâtre, à titre indicatif le prix des places était de 25 euros pour les Adultes (pas de gratuité des places pour les parents des enfants qui participent au spectacle) et 16 euros pour les étudiants et moins de 12 ans pour le spectacle de Juin 2022. A noter : le ou les costumes sont à la charge des élèves à prévoir en classique 45€ par costume ; en jazz ou contemporain 35€ par costume (règlement à effectué en Janvier ; le costume reste en votre possession )

### Article 6 -Droit à l'image

L'Académie se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

Par ailleurs, la direction souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial.

Nom et Prénom de l'élève :

Date et Signature (mention Lu et Approuvé) (parents ou tuteur pour les mineurs)